



Projet de déclaration du CSEE sur le Livre vert de la Commission européenne
« Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage »

approuvé par le Bureau IE/CSEE le 15 décembre 2009

Remarques préliminaires

President
Président
 Ronnie Smith

Vice-Presidents
Vice-Présidents
 Paul Bennett
 Odile Cordelier
 Manana Ghurchumalidze
 Jörgen Lindholm
 Ulrich Thöne

General Secretary
Secrétaire Général
 Martin Rømer

Treasurer
Trésorier
 Walter Dresscher

Le CSEE soutient l'initiative de la Commission de faire de la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage une règle plutôt qu'une exception. La mobilité à des fins d'apprentissage peut contribuer potentiellement à renforcer les opportunités en matière d'éducation dans tous les secteurs et à tous les niveaux du système éducatif. En outre, une plus grande mobilité améliore la compréhension de la diversité culturelle en Europe et accroît donc le sentiment d'appartenance à une citoyenneté européenne. Afin de faire de cette potentialité une réalité, le CSEE considère que deux défis peuvent avoir un impact sur la promotion de la mobilité à des fins d'apprentissage: apporter une nouvelle perspective sur les opportunités de financement et faciliter la mobilité des enseignants.

Le Comité syndical européen de l'éducation représente 110 syndicats d'enseignants dans les pays UE et AELE et plus de 5.5 millions d'enseignants de tous les secteurs et niveaux de l'éducation. En tant que partenaire social dans l'éducation au niveau européen, le CSEE est membre du Groupe de coordination en charge de l'éducation et la formation. Le CSEE est également une organisation autonome au sein de la structure paneuropéenne de l'Internationale de l'éducation.

Le CSEE partage la préoccupation de la Commission quant au nombre réduit de jeunes bénéficiant de programmes de mobilité européenne en 2006 - seulement 0.3% de la population des 16 à 29 ans. Toutefois il est à souligner que ces chiffres n'ont pas inclus tous les étudiants, ils excluent notamment les étudiants qui participent à la mobilité à des fins d'apprentissage de leur propre initiative et qui ne bénéficient d'aucun soutien de programme européen. Le CSEE pense que tous les chiffres liés à la mobilité à des fins d'apprentissage devraient être pris en compte au moment de débattre de la question. En outre, le développement de méthodes appropriées devrait tenir équitablement compte de toutes les données disponibles. Il est essentiel de reconnaître que, malgré un contexte social et économique difficile, un grand nombre d'étudiants en Europe font un effort supplémentaire en étudiant à l'étranger afin d'augmenter leur employabilité et élargir leur horizon.

Le nombre global d'étudiants en situation de mobilité est toutefois bien trop limité et cette situation est d'autant plus préoccupante que de nombreuses mesures ont été prises afin de faciliter la mobilité d'une plus grande partie de la population. Le livre vert du 2 octobre 1996 sur « Education – formation – recherche : les obstacles à la mobilité transnationale » est une des initiatives à mentionner. Plus de 15 ans après sa publication et même 30 ans après avoir initié des discussions au niveau de l'UE sur comment améliorer la mobilité des européens, trop peu a été effectivement mis en œuvre. Encore plus insatisfaisant est le constat que, malgré que la situation actuelle des universités européennes prouve que la mobilité à des fins d'apprentissage est croissante, cette tendance n'est pas aussi marquée dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnelle, que ce soit par le biais de stages, de placements en entreprises ou de contrats d'apprentissage.

1. Le groupe cible du Livre vert

Le Livre vert de la Commission s'intéresse à la mobilité à des fins d'apprentissage à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, tout en se concentrant spécifiquement sur le groupe des 16-35 ans. Toutefois, en incluant par exemple des enseignants dans ce cadre, l'âge maximal supérieur serait automatiquement plus élevé. Le CSEE se demande dès lors si la définition du groupe cible est bien appropriée puisque le Livre vert reconnaît que la mobilité à des fins d'apprentissage est bénéfique pour tous les groupes d'âge. Le CSEE s'inquiète en outre de la définition de groupe d'âge, des 'jeunes gens', qui semble présenté comme valant plus la peine qu'on s'y investisse. Il convient de souligner que cette définition de groupe d'âge s'éloigne de l'approche d'apprentissage tout au long de la vie telle que largement définie par tous les pays UE et AELE participant aux processus Education et formation 2010 et 2020 à ce jour.

2. Promotion et conditions à une mobilité des enseignants à des fins d'apprentissage réussie

Tenant compte de cette situation et de ce que la section 3.4 du Livre vert souligne, il est urgent d'engager des 'multiplicateurs' dans la promotion de la mobilité pour les jeunes en Europe. Les enseignants et les formateurs sont clairement identifiés comme facteurs clés dans la motivation et la stimulation de jeunes à participer à ces projets. Le CSEE souhaiterait toutefois que la Commission choisisse une formulation plus exhaustive dans sa définition du rôle des enseignants, qui est lié à leur position clé dans l'éducation et la formation en général. Leur rôle comporte de multiples facettes, il ne se limite pas uniquement à encourager les

étudiants à étudier à l'étranger pour une courte période de temps. Les enseignants doivent démontrer et assurer la qualité dans tous les aspects de leur travail. L'enseignement est une profession de compétences et la mobilité y est essentielle dans une perspective de développement professionnel.

Il convient également de souligner que tant les conclusions du Conseil du 12 mai 2009 sur « le Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » que les récentes conclusions du Conseil du 26 novembre 2009 sur « le perfectionnement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement » recommandent « l'accroissement progressif de la mobilité des enseignants et des formateurs de façon à ce que les périodes de formation à l'étranger constituent non plus l'exception, mais la règle » et confirment que « que les enseignants (...) soient encouragés à profiter des possibilités offertes par les programmes d'échange et de mobilité, et les réseaux, aux niveaux national et international, et qu'ils soient en mesure d'y participer ». Afin d'atteindre les objectifs fixés dans les recommandations du Conseil et d'influencer les engagements des états membres, il est crucial pour le CSEE que les chiffres, et en conséquent les critères de référence de l'UE, soient développés dans le domaine de la mobilité des enseignants / des étudiants à des fins d'apprentissage. Toutefois, lorsqu'il s'agit de points de référence et d'indicateurs visant à évaluer un niveau concret de réalisation, il est de la plus grande importance de prendre en compte des données qui présentent la variété des situations actuelles de mobilité à des fins d'apprentissage. Le contexte économique et social dans lequel se déroulent ces périodes de mobilité devrait être également clarifié.

Les enseignants en tant que modèles de rôle

Une période d'apprentissage à l'étranger constitue un enrichissement tant en connaissance qu'en capacités pour les enseignants, et permet aux étudiants de bénéficier à la fois des pratiques pédagogiques de leur enseignant et également du bon exemple qu'il / elle leur donne. Cela est valable pour l'apprentissage des étudiants mais également dans le développement d'attitudes positives des jeunes gens envers autrui. Les enfants sont tout aussi sensibles que vulnérables face au racisme et à la discrimination. Il est nécessaire pour eux d'apprendre à se mouvoir dans un environnement international dans lequel la reconnaissance de la diversité culturelle est reconnue comme source d'enrichissement. La seule manière pour les futurs enseignants et les enseignants de développer leur potentiel de responsabilité en tant que modèles de rôle est d'avoir plus d'opportunités de participer à des programmes de mobilité à des fins d'apprentissage.

Conditions nécessaires à l'amélioration de la mobilité à des fins d'apprentissage des enseignants

Le CSEE pense que pour promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage à tous les niveaux pour les enseignants et les formateurs, des mesures pertinentes doivent être mises en œuvre dans la profession enseignante. Pour l'instant, il est très difficile pour des enseignants en fonction de participer à des programmes de mobilité. Cette situation préoccupe le CSEE car la mobilité est importante tant pour le travail professionnel que pour le développement de la carrière des enseignants. Assurer les possibilités de mobilité tant dans les programmes pour les enseignants que dans le secteur de l'éducation en général constitue néanmoins un défi. Le remplacement de l'enseignant absent, l'assurance d'un apport financier ainsi que la portabilité des droits à la pension et à la sécurité sociale, ou encore le maintien d'un équilibre dans les effectifs des enseignants constituent autant de difficultés pour le secteur de l'éducation. En conséquence jusqu'à présent, les enseignants souhaitant participer à des programmes de mobilité sont souvent confrontés à de lourdes contraintes administratives.

Le CSEE estime qu'il est essentiel que les employeurs du secteur de l'éducation soutiennent et informent les enseignants afin de leur permettre de devenir plus mobiles à des fins d'apprentissage tout au long de leur carrière. Ce soutien est indispensable tant de la part de l'employeur du pays d'origine que de l'employeur du pays hôte qui accueille l'employé en déplacement dans son établissement pour une période de mobilité d'apprentissage.

Ainsi qu'il a été abordé dans le Livre vert, surmonter ces défis demande souvent un considérable investissement personnel, de l'enthousiasme et de l'engagement de la part des enseignants. Le CSEE estime également que ces efforts gagneraient à être valorisés, en tenant également compte de la situation socio-économique de l'enseignant ainsi que des responsabilités qui lui incombent. En effet, la participation à la mobilité n'est pas seulement une question de motivation personnelle de l'enseignant mais requiert également de la part de l'employeur la garantie de conditions correctes, ç.-à-d., du temps alloué pour pouvoir participer à des programmes de mobilité, ou encore un financement pour les frais engagés au cours de cette période. Les états membres et la Commission doivent se pencher de près sur cette question afin de mettre en place un processus administratif adéquat pour ces programmes de mobilité. Des enseignants provenant de tous les contextes d'apprentissages (pas uniquement des professeurs de langues), avec différents contextes ethniques et culturels devraient se voir donner l'opportunité d'approfondir leurs connaissances sur leur sujet principal. Il convient toutefois de souligner que le niveau de mobilité des enseignants a peu de chances d'atteindre le niveau de mobilité d'autres groupes professionnels, en particulier

en raison des barrières culturelles et linguistiques auxquelles la profession enseignante est plus sensible.

Mobilité des futurs enseignants

Le CSEE souhaiterait que la Commission souligne davantage la nécessité de renforcer les moyens visant à développer la mobilité dans la formation initiale des enseignants. C'est à cette période que les futurs enseignants ont la possibilité de bénéficier d'une période d'apprentissage à l'étranger. En outre, il existe une volonté politique plus forte d'améliorer la mobilité à des fins d'apprentissage au cours de l'éducation qu'au cours de la vie active. Le groupe cible du Livre vert démontre clairement cette tendance.

Les programmes de formation des enseignants ont pour objectif de promouvoir un apprentissage significatif et engagé pour chaque étudiant ou élève, sans distinction d'âge, de genre, de race, de contexte ethnique ou culturel. Différentes options devraient être prises en compte afin de promouvoir activement la mobilité des futurs enseignants. Le CSEE pense qu'une cartographie des méthodes existantes dans les différents pays de l'UE devrait être menée. Il est essentiel que la mobilité soit renforcée dans la formation initiale des enseignants et que toutes les conditions nécessaires afin de permettre aux futurs enseignants de bénéficier pleinement de telles options soient présentes.

3. Aborder la question de la nécessité de nouvelles options de financement

Le CSEE est réellement convaincu que d'importantes ressources additionnelles sont nécessaires pour les systèmes éducatifs en Europe en général. Il est urgent pour le secteur de l'éducation de bénéficier de plus d'investissements publics. Dans les états membres, les niveaux actuels d'investissement sont trop bas ; 7 pays dépensent à peine environ 5% de leur PNB en éducation et un total de 12 pays dépensent moins de 5%. Ni la crise financière actuelle, ni les nouveaux programmes pour la mobilité ne devraient constituer un obstacle. Il n'est pas intéressant de déplacer des fonds à l'intérieur d'un même secteur. C'est pourquoi les états membres et l'UE devraient prêter attention à la distribution équitable du flux des investissements dans l'entièreté du secteur ¹.

¹ Voir également la page spéciale du site du CSEE consacrée à la crise : www.csee-ctuce.org

Cette priorité a été confirmée par les institutions européennes dans leurs derniers messages clés sur l'éducation et la formation publiés par le Conseil de l'Europe (19 février 09, 6666/09), qui rappelaient que « c'est précisément lorsque l'économie va mal qu'on doit insister sans relâche sur le fait qu'il est très important stratégiquement de maintenir des systèmes d'éducation et de formation ouverts et efficaces et de qualité élevée ». Le CSEE insiste dès lors sur le fait qu'il devrait être clairement établi que la nécessité de soutien financier aux programmes de mobilité ne devrait pas justifier une réduction des ressources en matière d'éducation et de recherche. Etant donné que l'éducation est un droit humain fondamental pour chacun, les états membres détiennent une grande responsabilité d'offrir ou de faciliter un financement public réglementé de manière équitable pour tous. Le financement public est, pour le CSEE, un pré-requis afin que tous les étudiants bénéficient d'un accès équitable à une éducation de qualité et reçoivent des compétences clés à l'apprentissage tout au long de la vie². Nous sommes dès lors très prudents en matière de promotion d'une plus grande privatisation des programmes de mobilité.

Il est évident que l'augmentation du nombre d'étudiants participant aux programmes de mobilité requiert également une surcharge de travail pour le personnel administratif mais aussi pour les enseignants partout en Europe. Il faudrait dès lors examiner attentivement comment rendre les implications pratiques aussi souples et efficaces que possible sans imposer de contrainte inutile à l'administration et aux enseignants. Les états membres de l'UE devraient dès lors s'engager plus avant et allouer les moyens financiers nécessaires afin d'ajuster, de promouvoir et de gérer les programmes de mobilité.

Un défi majeur identifié dans la section 1.5 du Livre vert de la Commission est la portabilité des bourses et des prêts. Le CSEE partage cette préoccupation, mais attire également l'attention sur le fait que dans des pays tels que les Pays-Bas, le transfert de subsides a été autorisé et même réglementé. Le système hollandais exige d'un étudiant qui demande le transfert d'une bourse vers un pays tiers, qu'il ait vécu les 6 derniers mois aux Pays-Bas. Cette restriction permet d'éviter des abus de la part d'étudiants qui pourraient utiliser cette mesure afin de bénéficier d'une bourse sans avoir de réelle connexion avec le pays. La Commission considère toutefois que cette pratique constitue une infraction à la loi communautaire et souhaite dès lors soumettre cette affaire à la Cour de Justice européenne. Cet exemple démontre que des mesures sont prises dans certains états membres, mais que différents cadres ont été choisis. Le respect de ces différents cadres constitue un défi. Les

² Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la « Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission européenne « Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation »

états membres et la Commission devraient examiner ces différentes approches avec pour seul objectif de faciliter et d'améliorer les opportunités de mobilité et d'apprentissage partout en Europe.

En outre, tant dans le cadre du processus de Bologne (la déclaration de Louvain d'avril 2009) que du Processus Education et formation 2010/2020, il devient évident qu'il est nécessaire de mieux équilibrer la mobilité. Il est à souligner qu'une mobilité d'apprentissage équilibrée d'un point de vue géographique renforce le sentiment d'appartenance à la famille européenne et soutient le développement de la citoyenneté européenne active. Dans ce contexte, le CSEE souligne que c'est la qualité des établissements de formation des enseignants qui est au centre de la question du déséquilibre telle qu'elle a été observée dans les flux de mobilité. La qualité dans tous les établissements de formation des enseignants à tous les niveaux devrait être renforcée et les gouvernements nationaux devraient être plus proactifs dans la promotion de la mobilité à des fins d'apprentissage dans leur propre pays.